

# SELONTRA®

## RODENTICIDE

Appât en pâte (RB) prêt à l'emploi pour lutter contre le rat brun (*Rattus norvegicus*), le rat noir (*Rattus rattus*) et la souris domestique (*Mus musculus*), y compris les souches résistantes aux rodenticides anticoagulants, du stade juvénile au stade adulte. SELONTRA® s'utilise, à l'intérieur et à l'extérieur autour des bâtiments.

Produit biocide (TP14) contenant 0.077 % p/p (technique) de cholécalficérol 0.075 % (pur) de cholécalficérol soit 750 ppm (N° CAS 67-97-0)

AMM N°FR-2020-0021 délivrée le 13/08/2020

## RESERVE A L'USAGE DES PROFESSIONNELS

Lire et respecter les indications figurant sur l'étiquette avant toute utilisation.

Ce produit contient un agent amérissant et un évalourant.

SELONTRA® s'utilise dans des postes d'appâtage sécurisés ou dans des points d'appâts couverts et protégés (dans la mesure où ils offrent le même niveau de sécurité que des postes d'appâtage).

**Date limite d'utilisation : 3 ans après la date de fabrication.**

SELONTRA®  
0.077 % p/p (technique) de cholécalficérol  
0.075 % (pur) de cholécalficérol soit 750 ppm

**EUH401 Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.**

P102 : Tenir hors de portée des enfants.

P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P280 : Porter des gants de protection.

P301 + P310 + P331 : EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P331 : Ne pas faire vomir.

**EN CAS D'URGENCE, APPELER LE 15 OU LE CENTRE ANTI-POISONS 01 40 05 48 48**  
**En cas d'incident ou d'accident, appeler le 01 49 64 57 33**

Fiches de Données de Sécurité disponibles sur <http://fdsoncrop.basf-agro.fr>

**BASF France S.A.S.**  
**Division Agro**  
**21 chemin de la Sauvegarde**  
**F-69134 Écully cedex**  
**Tél. : 04 72 32 45 45**

Poids : **5 kg**

## Tableau des usages

Espèces	Lieu	Dose	Contrôle
Souris domestique ( <i>Mus musculus</i> )	Intérieur et extérieur autour des bâtiments	20 à 40 g par poste d'appâtage (1 à 2 unités)	Inspecter les appâts 1 à 2 jours après la première pose et remplacer les appâts mangés. Si un point d'appâtage est complètement consommé, remettre la quantité maximale d'appâts à ce point d'appâtage. Continuer de poser des appâts tous les 7 jours jusqu'à ce que leur consommation cesse. Remplacer tout appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
Rat brun ( <i>Rattus norvegicus</i> ) Rat noir ( <i>Rattus rattus</i> )	Intérieur et extérieur autour des bâtiments	100 à 140 g par poste d'appâtage (5 à 7 unités)	

SELONTRA® est destiné à être utilisé à l'intérieur et autour des bâtiments privés, publics et agricoles. La mort des rongeurs se produit 2 à 5 jours après l'ingestion d'une quantité létale d'appât.

Il est possible que 7 jours suffisent pour contrôler la population de nuisibles à condition qu'une quantité suffisante d'appâts soit appliquée dès le premier jour du traitement. Ceci assurera un contrôle optimal dans les plus brefs délais. Continuer de poser des appâts tous les 7 jours jusqu'à ce que leur consommation cesse. Noter que si une quantité insuffisante d'appât est utilisée à un quelconque moment durant le traitement, cela peut engendrer des résultats suboptimaux.

Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

## AVANT TRAITEMENT :

- Avant de placer un appât, faire un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable et l'ampleur de l'infestation.
- Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par ex : des céréales en grains ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela perturbe la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelles infestations.
- Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.
- Le produit doit être placé à proximité immédiate des endroits où une activité de rongeurs a été observée (par ex. parcs, sites de nidification, d'alimentation, trous, terriers etc.).
- Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.
- Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.
- Pour l'utilisation à l'extérieur, les points d'appâtage doivent être couverts et placés dans des sites permettant de minimiser l'exposition aux espèces non cibles.
- Les postes d'appâtage doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils doivent être ni déplacés ni ouverts. Les étiquettes des postes d'appâtage doivent indiquer :
  - ne pas déplacer, ni ouvrir
  - contient un rodenticide
  - SELONTRA® – AMM n° FR-2020-0021
  - contenant 0.077 % p/p (technique) de cholécalficérol
  - 0.075 % (pur) de cholécalficérol soit 750 ppm (N° CAS 67-97-0)
  - en cas d'incident, contacter un centre antipoison 01 40 05 48 48.
- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.

## LORS DU TRAITEMENT :

### Protection de l'opérateur :

- Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit.

### Mise en œuvre du produit :

- **Contre les rats** : si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 5 à 10 mètres.
- **Contre les souris** : Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 1-2 mètres.
- Protéger les appâts des conditions atmosphériques (pluie, neige...).
- Placer les points d'appâtage dans des zones non inondables.
- Placer le produit hors de la portée des enfants, des oiseaux, des animaux domestiques, animaux d'élevage autres animaux non cibles.
- Les appâts doivent être sécurisés de façon à ce qu'ils ne puissent pas être déplacés à l'extérieur du poste d'appâtage.
- Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.

### Contrôles :

- Inspecter les appâts 1 à 2 jours après la première pose et remplacer les appâts mangés. Si un point d'appâtage est complètement consommé, remettre la quantité maximale d'appâts à ce point d'appâtage. Voir également le tableau des usages.

- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement. Éliminer les cadavres des rongeurs dans un circuit de collecte approprié.
- Les rongeurs peuvent être porteurs de maladies. Ne pas toucher leurs cadavres à mains nues ; porter des gants ou utiliser des instruments tels que des pincettes pour les éliminer.
- Si la consommation d'appât est faible par rapport à l'étendue apparente de l'infestation, envisager de placer des postes d'appâtage à d'autres endroits et d'opter pour une autre formulation d'appât.
- Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans évaluation du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement.

## En fin de traitement :

- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement et l'éliminer ainsi que l'emballage dans un circuit de collecte approprié.
- Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.
- Ne pas laver à l'eau les postes d'appâtage entre les applications ou les ustensiles utilisés dans les postes d'appâtage.

## Avertissement :

- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Ne pas utiliser dans des zones où l'on peut suspecter une résistance à la substance active.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.

## Premiers secours, conseils aux soignants

- En cas :
  - ✓ d'exposition cutanée, nettoyer la peau à l'eau puis à l'eau savonneuse; En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.
  - ✓ d'exposition oculaire, rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
  - ✓ d'exposition orale, rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Ne pas provoquer de vomissement.
  - ✓ d'ingestion, consultez immédiatement un médecin et présentez-lui la fiche de données de sécurité ou l'étiquette. Contacter un vétérinaire en cas d'ingestion par un animal domestique.

## Garder l'emballage ou la notice d'utilisation Dangereux pour la faune

### Stockage et conservation du produit :

- Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de toute exposition directe au soleil.
- Entrepoter le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage.
- Durée de conservation : 3 ans

© = Marque déposée BASF  
Avant toute utilisation, lire attentivement l'étiquette



4 04 1885 054012

Date de fabrication:

N° LOT:

81145469 FR 2080